

Envoyé: lundi 12 novembre 2018 16:08

De : "TEXIER Robert PREF86"

A : VIVION Noël

Cc

Objet : Restaurant exploité par M. Joseph GWOZDZ à Saint-Martin l'Ars

Bonjour M. Vivion,

Comme suite à notre entretien téléphonique et après vérification auprès de la Préfecture, je vous confirme que l'exploitant visé en objet dispose d'une licence Restaurant et d'un permis d'exploitation obtenus en 2016 pour exercer son activité de restaurateur.

Depuis 2016, aucune plainte relative à des nuisances ne nous est parvenue.

Par ailleurs, l'exploitant m'a confirmé avoir pris l'attache de la DDT et du SDIS pour être autorisé à installer temporairement un tivoli pendant la période estivale.

Selon les éléments en ma possession, il ne peut être établi que le fonctionnement de cet établissement est à l'origine des tensions entre l'exploitant et le maire de la commune de Saint-Martin l'Ars.

Je pense que cette querelle entre Monsieur le Maire et l'un de ses administrés relève plutôt du médiateur de la République.

Selon la nature réelle du litige, le médiateur peut proposer de mettre en place une action de conciliation afin de trouver un terrain d'entente entre les deux parties.

Telles sont les informations que je souhaitais porter à votre connaissance.

Bien cordialement,

--

Robert TEXIER
Secrétaire Général

Sous-Préfecture de Montmorillon